Enquête publique ASN 15 janvier 2024 au 15 février 2024 / Mise en service de l'EPR de Flamanville ; pièce jointe à l'observation du 12 février 2024 (Maxi Krause)

Résumé tiré du document « Avis des collectivités territoriales » (par Maxi Krause)

Ce document soulève plusieurs questions:

- 1. Pouquoi le conseil de la communauté d'agglomération du Cotentin a-t-il délibéré sur la question AVANT de connaître les décisions des conseils de Flamanville, Héauville et La Hague ? L'inverse aurait été logique et souhaitable.
- 2. Pourquoi n'y a-t-il que l'avis de la communauté d'agglomération de Cherbourg (129 communes) et non pas celui de toutes les communes qui la constituent ?
- 3. Flamanville, Héauville et La Hague en font partie, mais ont tout de même eu droit à une délibération au conseil municipal. Pourquoi pas les autres ? Pouquoi pas Les Pieux ? Ni Tréauville, ni Bricquebec, par exemple ?
- 4. Et pourquoi pas les communes / communautés / intercoms situé(e)s plus au sud ? En cas d'accident, seraient-elles protégées par un mur invisible comme le nuage nucléaire après l'accident de Tchernobyl, qui, dans un premier temps, se serait arrêté à la frontière française ?
- 5. Et pourquoi pas le Calvados, ni la Seine-Maritime, cette dernière étant située juste en face (vent d'ouest) ?
- 6. Les élus municipaux et de l'agglomération du Cotentin n'avaient pas connaissance de l'avis de la MRAe (du 22 décembre 2021) au moment du vote (cf. aussi compte rendu de La Hague ou se trouve la liste des dcouments transmis par le maire, sans l'avis de la MRAe, adopté le 22 décembre 2021). L'avis de la MRAe étant très critique, cela aurait éventuellement eu des effets sur le vote.
- 7. Les communes de Flamanville, Héauville et La Hague faisant partie de la communauté d'agglomération du Cotentin ont-elles pu voter en toute indépendance – vu que la communauté d'agglomération du Cotentin avait déjà délibéré ?
- 8. Le plus inquiétant : Quand on regarde le résultat des votes, on constate un nombre extrêmement élevé d'abstentions (cf. ci-dessous) Quelqu'un qui s'abstient ne veut/peut pas voter POUR. Je ne puis imaginer que ce soit par manque d'intérêt ou par indifférence. Comment se fait-il qu'il n'y a pas eu plus de votes franchement CONTRE ?

Conclusion:

- Fonder une décision d'une importance cruciale comme le démarrage de l'EPR de Flamanville sur des majorités aussi faibles (cf. document ci-dessous) qui ont, au moins en partie, voté <u>sans</u> connaître l'avis de la MRAe (donné le 22 décembre 2021) alors qu'un accident nucléaire concernerait l'ensemble de la population, faune et flore et
- laisser une telle décision au seul Cotentin, alors qu'elle peut impacter un rayon bien plus grand cela n'est pas acceptable.

Relevé des résultats de vote dans les différents conseils

voir page suivante

Relevé des résultats de vote dans les différents conseils

Avis de la MRAe : 22 décembre 2021

Conseil de la Communaute d'Agglomération du Cotentin – Avis favorable le 7 décembre 2021

Membres en exercice:

Nombre de membres : 192 Nombre de présents : 174 Nombre de votants : 185 A l'ouverture de la séance

7 excusés 11 représentés 174 présents

Pour: 127 - Contre: 8 - Abstentions: 50

[7 excusés + 8 contre + 50 abstentions = 65 sur 192]

Commune de Flamanville : Avis favorable le 16 décembre 2021

Membres en exercice: 18

2 ne prennent pas part au vote (1 présent, 1 représenté) 8 POUR, 0 contre, **5 abstentions** (donc 13 votants) (Donc même pas la moitié des membres a voté POUR!)

Commune de Héauville : Avis favorable le 21 décembre 2021

Membres en exercice: 10

5 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre

= moitié / moitié

Commune de La Hague: Avis favorable le 18 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 57

Date de convocation de la commune de La Hague : 11 janvier 2022

Date d'affichage de la convocation : 11 janvier 2022 Date d'affichage des délibérations : 19 janvier 2022

3 excusés

9 procurations

extrait de la convocation :

« Afin d'accompagner les débats, je vous rappelle vous avoir transmis le 4 décembre 2021 par courriel

le lien de téléchargement vous permettant de prendre connaissance du document. Je vous le joins a

nouveau : hitos://cloud.lahacue. com/index. oho/s/mRks2mGYmZGtH2 = | Celui-ci se décompose de :

- Lademande de mise en service.
- Le Plan d'Urgence Interne (PUT),
- Les Régles Générales d'Exploitation (RGE).
- Le plan de démantélement.
- L'étude d'impact,
- L'étude de maintien des risques. »

Les élus avaient-ils connaissance de l'avis de la MRAe ? Et des réponses de EDF ? 35 pour, 5 voix contre, **25 abstentions**, 1 ne prenant pas part au vote. (Donc faible majorité de <mark>35 contre 31</mark>)